

DEMANDE DE CARTE DE DÉCHÈTERIE

Réservé au
particulier

Formulaire à retourner :

- › par mail à ccpa@paysdelarbresle.fr
- › par courrier ou à déposer à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle - 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle

COORDONNÉES (une seule carte par foyer avec possibilité de faire figurer deux noms)

DEMANDEUR 1 : NOM Prénom

DEMANDEUR 2 : NOM Prénom

Adresse

CP COMMUNE

Téléphone portable Téléphone fixe

Adresse mail

MOTIF DE LA DEMANDE

- J'habite depuis longtemps sur le territoire, mais je n'ai jamais eu de carte d'accès en déchèterie
- Je viens d'emménager dans une construction neuve
- Je viens d'emménager dans mon logement. Si connu, nom de l'ancien occupant :
- Carte perdue Carte volée Carte défectueuse Autres, précisez :

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

- Copie d'un justificatif de domicile (facture eau, électricité, gaz, téléphone, carte grise, attestation d'achat du notaire,...)
- Copie d'une pièce d'identité par demandeur

RÉCEPTION DE VOTRE CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Ce document complété par nos services vous permettra d'accéder provisoirement aux deux déchèteries du territoire. Après dépôt d'un dossier complet (avec les pièces justificatives), la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle transmet par voie postale la carte d'accès dans un délai de six semaines.

RESPONSABILITÉ

- › Une seule carte d'accès est attribuée par foyer.
- › En cas de perte ou de vol ou de carte défectueuse, l'utilisateur devra représenter un dossier complet à la Communauté de Communes.
- › En cas de déménagement, l'utilisateur s'engage à restituer la carte à la Communauté de Communes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des déchèteries. le destinataire des données est la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites lors de la demande de carte d'accès en déchèterie.
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur dans les déchèteries et accepte les conditions d'accès en déchèterie définies dans ce règlement.

Fait à Le

Signature du(des) demandeur(s) :

Encart réservé à la CCPA

Demande traitée le
Ce document provisoire fait office de
carte d'accès à présenter aux gardiens
des déchèteries jusqu'au

